

COMMUNE DE SAINT ANDRE D'APCHON

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du lundi 7 mars 2022

(session ordinaire)

Présents : Mmes et MM ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, MALOSSE Éric, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL LARUE Sonia, CHATRE Philippe, JOANNIN Christian, VIAL Céline, HENNEQUIN Clémence, VIAL Philippe, MICHEL Fabien, LACROIX Cyril, VALLAS Monique, PLASSE Murielle.

Absent(s) excusé(s) : Mme PREFOL Marie-Christine, Mme RAVAZY Aurélie, M. DENIS Franck, Mme VAUDIER Florine

Absents(s) non excusé(s) :

Procurations : Mme PREFOL Marie-Christine à Mme ROFFAT Martine

Mme RAVAZY Aurélie à Mme WOLTERS

M. DENIS Franck à M. MICHEL Fabien

Mme VAUDIER Florine à Mme MARTEL LARUE Sonia

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : M. MALOSSE Éric

La séance s'ouvre à 20 h 00

⇒ **Votants : 19**

Au nom du conseil municipal, Madame le Maire a adressé un message de condoléances et une gerbe à la famille de Roger DELAIRE, ancien conseiller municipal. Elle fait part des remerciements adressés par sa famille.

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du 7 février 2022.

⇒ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ORDRE DU JOUR :

1- Compte rendu des délégations au Maire

1-1 Droit de préemption urbain

Madame le Maire rend compte des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain, depuis la séance du 7 février 2022.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Parcelles AA 52, AA 57 et AA 59, située 20-22 rue Albert Lauriac pour une superficie de 140 m²
- Parcelle AD 88, située 19 place de la Mairie pour une superficie de 459 m²

1-2 Maison d'Assistantes maternelles

(présenté par Mme Patricia WOLTERS, Adjointe)

Madame WOLTERS informe que la MAM a ouvert officiellement le 14 février 2022.

Etant donné le retard d'ouverture, il a été décidé de leur accorder la gratuité du loyer en février 2022.

1-3 Cession de matériels

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 7 février 2022, elle a été autorisée à effectuer la cession de deux matériels d'occasion :

- la tonne à lisier
- l'ancienne balayeuse de 2001 (inv. 166-2001)

Un avis a été publié dans le journal du Pays Roannais du 17 février 2022 et sur le site de la commune avec des offres possibles jusqu'au 1er mars 2022.

Madame le Maire informe que deux offres ont été reçues. L'une pour un montant de 1 200 € et l'autre pour un montant de 1 700 €. C'est cette dernière qui a été acceptée.

1-4 Remplacement d'agents

Madame le Maire informe les membres du conseil du renouvellement de contrat de :

- Madame Cécile SAMO (entretien écoles et autres bâtiments) du 1^{er} mars au 15 juillet 2022 en remplacement de Madame Véronique COLLET

2- Droit de préemption urbain hors délégation

Madame le Maire indique qu'aucune demande de préemption supérieure à 150 000 € ne nous est parvenue depuis la dernière séance le 7 février 2022.

3- Finances communales

3-1 Compte de Gestion 2021 du receveur municipal - Adoption

Madame Clémence HENNEQUIN, conseillère déléguée présente les résultats budgétaires de l'exercice 2021 et les résultats cumulés.

Ceux-ci sont identiques aux chiffres du compte administratif

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3-2 Compte Administratif 2021 - Approbation

Madame Clémence HENNEQUIN expose les éléments du compte administratif 2021.

Section de fonctionnement :

- Recettes de l'exercice :	1 118 845.43 €
- Dépenses de l'exercice :	921 017.75 €
 - Résultat N-1	 0.00 €
 - résultat de l'exercice	 197 827.68 €

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice	720 266.73 €
- Dépenses de l'exercice :	875 015.73 €

- Résultat de l'exercice :	- 154 749.00 €
- Déficit N-1	0.00 €
- Résultat cumulé investissement	- 154 759.00 €
- Restes à réaliser :	236 916.00 €
- EXCEDENT	82 157.00 €

Pas d'affectation obligatoire en investissement (au 1068).

Conformément aux dispositions de la loi, Madame le Maire se retire. Le vote a lieu sous la présidence de Madame Clémence HENNEQUIN, conseillère déléguée aux finances.

Le nombre de votants passe à 17 (Madame le Maire ayant un pouvoir).

⇒ POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

3-3 Investissements 2022 – Présentation des prévisions

Madame le Maire et les Adjointes présentent les projets d'investissement pour 2022.

La liste définitive des projets 2022 sera discutée et arrêtée lors de la commission finances du 14 mars 2022 pour le montage du budget primitif.

3-4 Point sur la dette

Madame le Maire présente un graphique concernant l'évolution des remboursements par année (capital et intérêts).

Fin 2022, le prêt d'équipement 2002 se termine et en 2023, c'est celui du réaménagement de la dette qui touche à sa fin.

On remarque clairement que le montant des annuités diminue durablement.

3-5 Subvention au collège de la Côte Roannaise : FSE et association sportive

Madame le Maire rappelle que dans le calcul fait au niveau de la CLECT avec Roannais Agglomération des subventions de 709 € au FSE et de 96 € à l'association sportive étaient actées (héritage de la CCCR).

Aussi, Madame le Maire propose de verser au titre de 2022 : 709 € au FSE et 96 € à l'association sportive.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- Solidarité à l'Ukraine

Madame le Maire propose au conseil municipal d'apporter un soutien au peuple Ukrainien.

Plusieurs possibilités sont offertes :

1- Le Président de RA a réuni les Maires du Roannais et propose que chaque commune verse un euro/habitant au CCAS de Roanne afin de soutenir les réfugiés qui arriveront sur notre territoire. Une adresse mail Contact@roannais-ukraine.fr permet également aux citoyens de proposer des hébergements, des traductions...

2- L'AMF propose des dons à la protection civile avec laquelle elle a conventionné ou à l'association "I support Ukraine"

3- L'Etat recense les possibilités d'hébergement par l'intermédiaire des préfectures de chaque département. Une adresse mail est dédiée solidariteukraine@loire.gouv.fr

Madame la Préfète met en garde contre les tentatives de fraudes entre les mails et les appels aux dons. Elle demande de recenser les logements pouvant accueillir les réfugiés.

4- Faire un don à l'UNICEF

Monsieur Philippe CHATRE demande si l'on pourrait mettre à disposition les gîtes communaux. Madame le Maire répond que ne sachant pas la durée d'hébergement exacte, une action plus rapide serait nécessaire.

Monsieur Cyril LACROIX pense qu'il serait plus opportun à faire un don à la protection civile et à l'UNICEF.

Monsieur Éric MALOSSE informe qu'une collecte est organisée les 8 et 9 mars à Roanne. Un camion partira à Strasbourg avant de rallier l'Ukraine.

Madame le Maire propose de faire un don :

- de 1 000 € à la protection civile
- de 1 000 € à l'UNICEF

⇒ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5- Questions diverses

► Madame le Maire informe d'un arrêté de Madame La Préfète portant autorisation environnementale d'exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent par la Société Monts de la Madeleine Energie sur les communes de Chérier et la Tuilière.

► Madame le Maire rappelle que l'élection présidentielle aura lieu les 10 et 24 avril 2022 et l'élection législative aura lieu les 12 et 19 juin 2022. Les élus ont reçu par mail un document pour la tenue des bureaux de vote. La participation de tous les élus est nécessaire.

► Madame Patricia WOLTERS rappelle que samedi 12 mars aura lieu la 2^{ème} édition de « Mon Village, je l'aime propre ».

► Monsieur Philippe CHATRE indique que le chemin à la Bruyère a été obstrué lors d'un débardage. Un courrier sera envoyé au propriétaire.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 h 03.